



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle

Séance du 16 janvier 2023.

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	23
PRESENTS	15
VOTANTS	19

DATE DE LA
CONVOCAION

09/01/2023

OBJET

Aides du CIAS dans le
cadre du partenariat avec
le FSL-FAFI.

Acte reçu en préfecture le
20 janvier 2023
Publié en ligne le
20 janvier 2023
Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt-trois, le seize janvier à douze heures et quinze minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du neuf janvier, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : Alain BOUVIER, François CARBONELL, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Isabelle CLOUCHÉ, Hugo DUPONT, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Paule GOUIN, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Sylvie MOLERO, Christophe PAPILLON, Jacqueline ROSSET, Jean SELLIER.

Pouvoirs : Fleur GOSSELIN donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Lucile JOUAUX donne pouvoir à Hugo DUPONT
Paule KLYMKO donne pouvoir à Elisabeth JOSSET
Sophie THERY donne pouvoir à Paule GOUIN.

Absents excusés : Véronique HELLEUX, Lucile JOUAUX, Fleur GOSSELIN, Paule KLYMKO, Delphine PRIEUR, Sophie THERY.

Absents : Richard ROUSSEAU, Nathalie RIBAUT.

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée que dans le cadre du partenariat avec le Fonds d'Aides Financières Individuelles et plus particulièrement du FSL maintien des énergies, le CIAS par le biais de sa commission restreinte, a accordé des aides financières depuis le 8 décembre 2022, pour un montant global de 750 €, soit cinq demandes au total. Cette aide est **sous réserve de l'accord du FAFI.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder les aides financières selon le tableau ci-dessus
- **DIT** que ces aides seront prélevées au budget en cours, à l'article 6562.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

DEMANDEUR	VILLE	NATURE DE L'AIDE	DEMANDE	ACCORDEE
Famille G	Les Aspres	Facture d'électricité	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI 150 €
Famille H	Les Aspres	Facture de gaz	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI 150 €
Famille I	L'Aigle	Facture d'électricité	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI 150 € sous condition que la personne accepte une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
Famille J	La Ferté en Ouche	Facture d'électricité	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI 150 €
Famille K	Les Aspres	Facture d'électricité	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI 150 €

